

DÉCLARATION LIMINAIRE au CSAL du 27 mars 2026

Monsieur Le Président,

L'alliance CFDT-CFTC souhaite souligner que ce CSAL s'inscrit dans un contexte budgétaire contraint, qui plus est, sujet aux vicissitudes politiques, nationales et internationales que nous traversons.

Néanmoins, il est possible de dégager des constantes : La DGFIP ne sera pas épargnée, puisqu'elle est à nouveau attaquée par de nouvelles suppressions d'emplois en 2026, contribuant une énième fois à dégrader l'exercice des missions du service public, et à détériorer les conditions de travail des agents.

En clair, les conditions de travail dégradées sont notamment liées aux surcharges de travail et au manque d'effectif, ce qui est relevé chaque année mais qui continue de persister, et ce ne sont pas les 550 suppressions d'emploi prévues pour 2026 qui vont améliorer la situation.

La nouvelle méthode d'allocation des emplois mise en oeuvre au 1er janvier 2026 consistant en l'attribution d'une enveloppe d'emplois, décomptée en ETP à chaque direction, en lieu et place du TAGERFIP existant précédemment, n'a guère convaincu l'alliance CFDT-CFTC qui la trouve quelque peu « nébuleuse ».

Toujours est-il que nous perdons toujours des emplois et ce point étant désormais présenté pour information et non pour avis, l'alliance CFDT-CFTC tient à préciser qu'elle aurait voté contre si la question lui avait été posée.

Concernant le déménagement du SPF/SDE lié au projet de densification du CFiP de Versailles, avec l'arrivée de 84 résidents de la plateforme CHORUS du SGAMI IDF, l'alliance CFDT-CFTC souhaiterait savoir ce qu'il en est de ce projet, compte tenu du fait qu'il était lié aussi à l'attribution de crédits par le Ministère de l'Intérieur afin de réaliser les travaux nécessaires à l'installation de ce service.

La mise en oeuvre de ce projet impliquant une réorganisation de l'implantation de plusieurs services, sans parler du parking, il serait bon de savoir si ce projet va aboutir ou non.

L'alliance CFDT-CFTC tient enfin à souligner l'ironie de la situation : à l'heure où le SGAMI IDF va sans doute s'installer dans les locaux de la DDFiP 78, le CPE de Versailles va sans doute perdre les payes du SGAMI au 1^{er} janvier 2027, et donc très certainement les emplois qui vont avec.

L'alliance CFDT-CFTC tient enfin à revenir sur le versement à tort de « l'ACF garantie », à 1 500 de nos collègues qui se voient réclamer des sommes perçues sur deux ans, dans le respect de la prescription biennale.

Le montant des indus varie de 1,3 € à plusieurs centaines d'euros mensuels. Ce n'est plus un incident, c'est un dysfonctionnement massif. L'alliance CFDT-CFTC refuse que des collègues soient mis en difficulté financière pour des erreurs qui ne leur appartiennent pas.

Pour ce qui est des Yvelines 36 agents sont concernés dont certains retraités ou mutés sur d'autres départements, et pour certains il s'agit de montants importants dépassant largement un mois de salaire.

La direction locale et les services RH ont pris très sérieusement en compte cette problématique en prenant l'attache de chaque agent concerné et l'alliance CFDT-CFTC tient à les en remercier.

La direction générale a donné son accord à l'émission de titres de perception pour les agents le souhaitant suite à notre demande, le titre de perception ayant l'avantage d'être modulable et permettant la mise en place d'un échéancier. Ce recouvrement étant fait par le comptable du lieu de domicile de l'agent, l'alliance CFDT-CFTC vous demande à nouveau de mettre tout en œuvre auprès des comptables concernés pour que des facilités de remboursement, voire des remises gracieuses soient accordées. Les agents doivent non seulement faire face à l'arrêt du versement mensuel d'une indemnité, diminuant par là même leur pouvoir d'achat, mais en plus rembourser un trop-perçu parfois important qui n'est pas de leur fait.

Cela ne règle toutefois pas le fond du problème ; depuis dix ans nos services RH se réorganisent autant qu'ils s'amenuisent en termes de personnels alors que les enjeux ne cessent de s'empiler. Les RH locales, CSRH, Centre des payes de l'Etat (ex SLR), SIA, SARH et services de centrale, sont tous sous pression. Confrontés à une réglementation toujours plus complexe, notamment en matière d'arrêt maladie, avec des effectifs insuffisants et des outils dépassés, le résultat ne se fait pas attendre : des erreurs, du stress, et des agents qui en paient le prix.

La direction générale le sait car sur la seule année 2026 elle a ou va créer :

- un bureau des Payes de l'État en administration centrale au 1er janvier 2026
- un PNSR d'expertise de la paye des agents de l'Etat à Caen au 1er septembre

Mais pour l'alliance CFDT-CFTC ce n'est pas suffisant et elle exige, des effectifs renforcés dans tous les services RH, des vérifications de paie plus fréquentes et des outils informatiques modernes et fiables. Il est temps de donner à ces services les moyens d'effectuer correctement leur travail, c'est le seul moyen de protéger les agents et l'alliance CFDT-CFTC y est très attachée, comme a priori tous les membres de cette instance.

Concernant la restructuration des PCE, l'alliance CFDT-CFTC souhaiterait aussi savoir où en est votre réflexion sur ce sujet car nos collègues sont inquiets pour leur avenir, l'incertitude ne générant pas des conditions de travail idéales.

Pour terminer cette déclaration, l'alliance CFDT-CFTC tient à rappeler ses principales revendications :

- l'alliance CFDT-CFTC exige une augmentation des effectifs afin de pouvoir effectuer un travail de qualité et donc offrir un service public de qualité ; les surcharges de travail et le manque d'effectif ne font que produire des conditions de travail dégradées, un travail de qualité moindre susceptible de comporter plus d'erreurs.
- l'alliance CFDT-CFTC réitère donc sa demande d'une protection fonctionnelle pour tous les agents de la DGFIP.
- l'alliance CFDT-CFTC réclame enfin, alors que le coût de la vie ne cesse d'augmenter, la reprise de réelles négociations salariales, une revalorisation du point d'indice avec une remise à niveau des grilles indiciaires qui se sont tassées en raison de l'augmentation du SMIC, afin d'offrir à nos collègues un réel déroulement de carrière.

L'alliance CFDT-CFTC vous remercie de toute l'attention que vous avez portée à cette déclaration.

Les représentants de l'alliance CFDT-CFTC des Yvelines.